



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme
commises au Burundi.

Période du mois de mars 2023

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS**
- **ENLEVEMENT**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**
- **CONCLUSION**
- **RECOMMANDATIONS**

• INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition, des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans son premier rapport au mois de septembre 2022 au cours de la 51^{ème} session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que : *la situation des droits de l'homme n'a pas changé de manière substantielle et pérenne au Burundi*. Parmi les facteurs de risque mis en avant par le Rapporteur Spécial, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ».

Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti présidentiel concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la

capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Le Rapporteur Spécial ne note pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, **vingt-trois (23) cas** d'assassinats, **un (01) cas** d'enlèvement, **vingt-neuf (29) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que, **cinq (05) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de deux ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de mars 2023, l'Acat-Burundi a pu répertorier **vingt-trois (23) cas** d'assassinats.

1. En date du 1^{er} mars 2023, vers 7h du matin, un corps sans vie de Balthazar Mbarushimana, âgé de 62 ans, père de 8 enfants, a été retrouvé par des agriculteurs, à 500 mètres de son domicile sur la sous colline Rwamagaswa, colline Nyempundu, zone Nyamakarabi, commune Mugina de la province Cibitoke.

Selon des sources a Cibitoke, son cou présentait des signes de traumatisme faisant penser à une mort par étranglement. Balthazar avait été vu pour la dernière fois la veille, en train d'étancher sa soif dans un bistrot de la colline Nyempundu.

2. Dans la nuit de mercredi 8 mars 2023 vers 20 h 30 min, une femme connue sous le nom de Jacqueline Ndarihoranye a été assassinée dans une explosion d'une grenade lancée par un individu non identifié sur la colline de Nyabututsi rural en commune et province de Gitega (centre du Burundi). Selon des sources locales, la victime préparait de la nourriture dans la cuisine lorsqu'un individu a fait exploser une grenade la tuant sur-le-champ. Les mêmes sources ont révélé que Jacqueline Ndarihoranye était depuis longtemps soupçonnée de sorcellerie par des gens de son entourage et qu'elle avait échappé de justesse à une tentative de meurtre six mois avant cette attaque où des individus non identifiés l'avaient grièvement blessée à coups de machettes..

3. Dans la matinée de vendredi 17 mars 2023, le corps sans vie de Jean Baraton Mizero, âgé de 34 ans, a été retrouvé dans la vallée de Nyambeho sur la colline de Kiremera de la commune de Giheta en province de Gitega (centre du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, la victime a été sauvagement poignardée puis égorgée par des individus non identifiés sur son chemin de retour à son domicile situé sur la colline de Kibogoye dans la même commune.

4. En date du 7 mars 2023, vers 10 heures, sur la colline Gakungwe, commune Kabezi, province Bujumbura rural, un corps sans vie de Abdoulazack Irankunda alias Kadari, âgé de 31 ans, célibataire, ex. membre de la milice Imbonerakure ayant récemment adhéré au parti CNL a été retrouvé dans un champ de maïs appartenant à la commune Kabezi. Selon des sources sur

place, ce corps présentait des blessures au niveau du ventre, de la poitrine, au bras ainsi qu'au niveau des jambes et ses habits étaient déchirés. Selon les sources administratives, lors de la récolte du maïs dans ce champ, Espérance Habonimana, administrateur de la commune Kabezi accompagnée par des habitants en train de récolter du maïs sont tombés sur ce cadavre. Le cadavre a été conduit à l'hôpital Roi Khaled de Kamenge. Après des investigations, il a été constaté que ce cadavre est celui d'un jeune homme natif et résidant de la colline Kabezi et qu'il est fils du feu Dieudonné et de Lucie Sakubu. Il aurait été tué par des membres de la milice Imbonerakure dont Jules. Le chef de dix ménages sur la colline Gakungwe, Mélance, membre du parti CNL a été arrêté et conduit au cachot communal de Kabezi pour des raisons d'enquête.

5. En date du 5 mars 2023, un corps sans vie de Nshemezimana alias Lion, natif de la commune Gasorwe, province Muyinga, récemment libéré de la prison de Mpimba a été retrouvé mort dans la rivière Ntahangwa, au quartier Ruvumera, zone Buyenzi, commune Mukaza de la province de Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes d'étranglement au niveau du cou. Selon les mêmes sources, la veille, cette victime avait passé une soirée avec une femme à Buyenzi en train de partager de la bière et les deux avaient vécu ensemble et ils avaient un enfant.

6. En date du 10 mars 2023, vers 2 heures du matin, sur la colline Bumba, commune Bukinanyana de la province de Cibitoke, un corps sans vie de Japhet Ndayambaje, âgé de 67 ans, cultivateur, a été retrouvé décapité à son domicile.

Selon des sources sur place, ce corps gisait dans un bain de sang. Selon les mêmes sources, Japhet Ndayambaje était accusé de sorcellerie par ses voisins. Carême Bizoza, gouverneur de Cibitoke, a appelé la population de collaborer avec la police afin d'identifier des auteurs de cet assassinat.

7. Un homme du nom de Pierre Misago alias Ndarurya de la colline Mweya, commune et Province Kirundo a été tué en date du 8 mars vers 21 heures à coups de machette par des gens non encore identifiés.
Selon des sources sur place, il était accusé de sorcellerie car il y'avait une semaine que le chef de cette colline, Pierre Bukuru l'avait arrêté en l'accusant d'essayer de l'ensorceler mais il avait été libéré après avoir promis qu'il ne le ferait plus. Selon les mêmes sources, il a été enterré le même jour sur l'ordre du chef de colline sans qu'une enquête ne soit menée suite au plaidoyer de sa famille auprès de la justice.
8. En date du 10 mars 2023, vers 6 heures du matin, au bord du lac Tanganika, sur la colline Mutambara, zone Gatete, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un homme surnommé Mwarabu, commerçant de viande de porcs sur cette même colline, originaire de la province Gitega a été retrouvé mort. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures de machettes et des gonflements au niveau de la tête. Selon Sylvain Kashindi, chef de colline Mutambara. Selon les mêmes sources, la veille, il avait passé la soirée avec les autres en train de prendre de la bière.
9. Dans la matinée de lundi 20 mars 2023, le corps sans vie de Laurent Niyomakiriro, un motard âgé de 33 ans a été retrouvé dans le ruisseau de Nyabugogo, séparant les quartiers de Karera 1 et Nyamugari dans la ville de Gitega (centre du Burundi).
Selon des témoins de la découverte lugubre, Laurent Niyomakiriro, a été tué à coups de poignards et rien n'a été fait pour retrouver les auteurs du crime.
10. Dans la nuit de mercredi 22 mars 2023 vers 22 h 45 min, Emmanuela Niragira, enseignante dans la classe de 5ème année à l'ECOFO (Ecole fondamentale) Sanzu en commune et province de Ruyigi (est du Burundi) a été tuée par un malfaiteur non identifié, armé de fusil de type Kalachnikov.
Selon des sources locales, Emmanuela Niragira a été tuée à quelques mètres de son domicile situé au quartier Sanzu 3 alors qu'elle rentrait chez elle en provenance de sa boutique, non loin du bureau provincial de la Régie des postes.

11. En fin d'après-midi de jeudi 23 mars 2023 vers 17 heures, deux corps sans vie de jeunes hommes non identifiés ont été découverts par des cultivateurs de coton sur la sous-colline de Mbaza de la colline de Rukana 2 en commune de Rugombo de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), à quelques mètres de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des témoins de la découverte macabre, un des corps avait été décapité et les deux corps ont été immédiatement inhumés sur place par plusieurs Imbonerakure, en présence des policiers venus faire le constat, sans aucune enquête pour l'identification des victimes ni de celle des auteurs du double crime.

12. En date du 19 mars 2023, vers 22 heures, sur la sous-colline Nyabage, colline Ramba, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Félicien Bandushubwenge, veilleur dans un chantier et membre du parti CNL a été tué étranglé par des gens non identifiés qui tentaient de voler. Selon des sources sur place, sur ce chantier, il y avait du matériel de construction comme du ciment et du fer à béton. Selon les mêmes sources, il y avait un mois, Gérard Niyonzima, Imbonerakure de cette sous-colline avait demandé à Félicien de faciliter un vol de quelques sacs de ciment sur ce chantier mais Félicien avait refusé.

13. Dans la nuit du 23 mars 2023, vers 21 heures, sur la sous-colline Gasheke, colline Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, Elson Ntamwishimiro alias Nkende, âgé de 57 ans, a été tué à coups de machettes. Selon des sources sur place, un groupe de gens non identifiés armés de machettes s'est introduit dans son ménage et l'ont blessé. Selon des sources sur place, des voisins sont intervenus et l'ont conduit au centre de santé de Nyamakarabo. La victime a succombé à ses blessures en cours de route vers l'hôpital de Cibitoke en date du 24 mars 2024.

14. En date du 26 mars 2023, vers 21 heures, au quartier Nyabututsi rural, commune et province Gitega, Gérard Mbazumutima, âgé de 49 ans, enseignant au Lycée Sainte Thérèse de Mushasha a été attaqué et tué par des gens non identifiés quand il rentrait. Sa famille a entendu des cris et s'est

dépêché pour lui ouvrir le portail mais la victime a été trouvée dans un état d'inconscience avec des blessures au niveau du visage. Des voisins et sa famille l'ont vite transportée au Centre de Santé SOS Mushasha où elle a rendu son âme avant d'être traitée.

15. En date du 23 mars 2023, vers 17 heures, tout près de la rivière Rusizi, frontalière avec la RDC, sur la sous-colline Mbaza, colline Rukana II, commune Rugombo, province Cibitoke, deux corps sans vie des hommes non identifiés décapités ont été retrouvés par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, ces cultivateurs ont alerté les militaires d'une position proche de cet endroit. Ces cadavres ont été enterrés par des membres de la milice Imbonerakure sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo sans que des enquêtes ne soient menées.

16. En date du 24 mars 2023, dans la vallée Nyangoma, tout près de la route reliant les collines Nyarusazi et Buraza, colline Butezi, commune Buraza, province Gitega, un corps sans vie de Félicien Ntawuyankira, âgé de 40 ans, a été retrouvé avec des blessures au niveau du cou et du visage. Selon les mêmes sources, OPJ 1er Sergent Major de police, Jean de Dieu Bigirindavyi qui a fait le constat a précisé que le corps avait commencé à se décomposer et a ordonné l'enterrement du cadavre le soir du même jour.

17. Un corps d'un jeune homme non encore identifié a été découvert dans la nuit de samedi 25 mars 2023 sur la route nationale Bujumbura-Rumonge au niveau de la colline Gakungwe, Zone Ramba de la commune Kabezi en province de Bujumbura non loin de la pierre Livingstone. Les informations fournies par des habitants de la localité indiquent que le jeune homme a été tué dans une maison en cours de construction qui a été gardée par un homme d'un âge avancé. Des sources en provenance de cette localité précisent qu'au moment où ce vieillard est sorti pour aller se restaurer, il a aperçu au retour des gens qui sont entrain de courir. Comme il veillait sur le matériel se trouvant dans cette maison, il a directement pensé que ce sont de voleurs. Les mêmes sources précisent qu'au moment où il vérifiait qu'il n'y aurait pas un

objet volé, il a vu les traces de ces individus et il a constaté que le défunt était sur le lieu. Le vieil homme a ainsi alerté la police et la même nuit, il a été arrêté puis conduit au cachot pour objet d'enquête. Les auteurs ainsi que les mobiles du crime restent inconnus, martèlent les mêmes sources a Gakungwe.

18. A Kirundo, quatre personnes ont été tuées dans le lac Rweru le samedi 25 mars et dimanche 26 mars 2023. Deux étaient allées pêcher samedi 25 mars 2023 et deux autres sont allées dimanche 26 mars 2023. Elles sont toutes mortes et seuls deux corps de ceux qui sont allés pêcher samedi ont été découverts. Il s'agit d'un certain Bitama et Bigirimana. Ils auraient été tués à coups de machettes. Les corps de ceux qui sont allés pêcher dimanche n'ont pas encore été retrouvés. Jusqu'à présent, on n'a pas encore connu les présumés assassins.

- **ENLEVEMENTS**

1. Un certain Victor NZIGO, membre du parti du Congrès National pour la Libération (CNL) a été enlevé le mercredi 22 mars 2023 en commune Gasorwe de la Province de Muyinga par les agents du Service National de Renseignement. Des sources en provenance de Gasorwe affirment que la victime a été embarqué à bord d'un véhicule de marque Hilux vers 7h du matin à destination de la ville de Muyinga. La famille de la victime s'inquiète pour sa sécurité et demande d'être informée sur les lieux de détention de la victime.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de mars 2023. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi, pour cette période, **vingt-neuf (29) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 2 mars 2023, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, un certain Astère Ndayishimiye, chef de colline Buringa et membre du parti CNDD-FDD a été arrêté par un militaire, Colonel Manirakiza avant de le conduire à Buringa, chez Joseph Nsabimana alias Ndomboro, ancien agent du SNR. Selon des sources sur place, Astère Ndayishimiye avait des conflits fonciers avec ce colonel sur les parcelles se trouvant à la 13ème avenue de la colline Buringa. Selon les mêmes sources, Astère Ndayishimiye a été embarqué à bord d'un véhicule militaire de marque pick-up jusqu'au camp DCA sis à l'Aéroport International Melchior Ndadaye de Bujumbura. Le même jour, Astère a été transféré au camp BSPI se trouvant à Kamenge. En date du 3 mars 2023, Léopold Ndayisaba, Administrateur de la Commune Gihanga, a écrit une lettre de nomination à Jeanine Nduhirubusa dans les fonctions de chef de colline de Buringa pour remplacer à titre provisoire Astère Ndayishimiye. Ensuite, en date du 6 mars 2023, Ndayishimiye a été conduit à la prison de Mpimba.
2. En date du 6 mars 2023, sept (07) femmes et dix-sept (17) hommes ont été arrêtés en commune et province Gitega vers l'après-midi, au quartier ECOSO, commune et province Gitega par le responsable provincial du SNR à Gitega accompagné par ses agents de transmission. Selon des sources recueillies à Gitega, le même jour, ils ont été transférés à la prison de Gitega. Parmi ces victimes figurent 4 cadres de l'association MUCO qui avait organisé une formation à l'intention de ses bénéficiaires dont 3 femmes détenues au cachot avec leurs petits-enfants. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été accusées abusivement de pratiques homosexuelles.
3. En date du 7 mars 2023, un certain Willy Kwizera et Celestin Habiyaemye respectivement Directeur et DAF de l'hôpital Giteranyi, commune Giteranyi de la province de Muyinga, ont été arrêtés à leur service par le responsable du Service National de Renseignement aa Muyinga sans qu'il soit informés des mobiles de leur arrestation. Selon des sources locales, les victimes ont passé la nuit du 7 mars 2023 au cachot du bureau provincial de renseignement. Les mêmes sources précisent qu'en date du 8 mars 2023, ils ont été acheminés au

cachot du SNR, près de la cathédrale Regina Mundi, à Bujumbura Mairie par le responsable provincial du SNR de Muyinga.

4. Au cours de la journée de mercredi 22 mars 2023, une gestionnaire et un travailleur du centre de santé de Buheka en commune de Nyanza-Lac de la province de Makamba (sud du Burundi) ont été arbitrairement arrêtés par le chef de colline en collaboration avec des Imbonerakure, membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

Selon des témoins, la gestionnaire du centre de santé prénommée Thacienne a été arrêtée sur des reproches d'avoir contracté trop de dettes dans plusieurs associations villageoises d'épargne et de crédit de la colline de Buheka, bien qu'aucune plainte n'ait été déposée contre elle à la police. De son côté, le travailleur a été accusé sans preuves de vendre des médicaments volés au centre de santé dans les pharmacies de la localité.

Malgré le fait que les deux personnes ont été arrêtées sans mandat et par des individus non qualifiés pour procéder aux arrestations, elles ont été illégalement détenues au cachot de la police à Nyanza-Lac.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de mars 2023.

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besoins par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **cinq (05) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont été recensés durant ce mois de mars 2023.

▪ TORTURE

1. Dans la nuit du 7 mars 2023, vers 23 heures, sur la colline Murehe, commune Gisuru de la province Ruyigi, un certain Vincent Irankunda, âgé de 37 ans, a été torturé au niveau des côtes à l'aide d'une ceinture semblable à un ceinturon des militaires par des membres de la milice Imbonerakure dont Didace Nyandwi et Moïse Bukuru. Selon des sources sur place, Vincent Irankunda a été surpris en train de voler dans un champ du maïs appartenant à Edouard Mbonabuca. Selon les mêmes sources, étant donné que sa santé était critique, la victime a été conduite au centre de santé accompagnée par des policiers du poste de police de Gisuru qui l'ont fait retourner au cachot dudit poste après avoir été soigné.
2. En date du 4 mars 2023 vers 12h, un certain Joseph Habimana de la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, âgé de 40 ans et membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé et blessé au niveau du front par un groupe de membres de la milice Imbonerakure percepteurs des taxes communales commandés par Elysée Mbazumutima âgé de 32 ans, membre de cette milice, chef des percepteurs des taxes au marché de Kamahoro, originaire de la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi. Selon des sources sur place, Joseph Habimana rentrait de chez lui avec un coq qui avait manqué de client et ces membres de la milice Imbonerakure lui ont demandé de payer une taxe de 1000 fbu mais ce dernier leur a répondu qu'il ne pouvait pas payer une taxe sur un produit non vendu. Ces membres de la milice Imbonerakure lui ont arraché par force le coq et ils l'ont tué. Les mêmes sources précisent qu'ils ont commencé à le tabasser, lui ont lancé une pierre au niveau du front et le sang a coulé. Le frère de la victime est venu le secourir et l'a conduit à l'hôpital de Buhiga.
3. Dans la nuit de samedi à dimanche 12 mars 2023, un homme connu sous le nom de Dismas Nsengiyumva est tombé dans une embuscade tendue par un groupe d'Imbonerakure (une ligue des jeunes affiliées au parti CNDD-FDD) qui lui ont intimé l'ordre de s'arrêter. Ayant constaté que ces hommes portaient des gourdins et machettes, Dismas Nsengiyumva a tenté de fuir mais

ces Imbonerakure l'ont rattrapé et poignardé à plusieurs reprises jusqu'à lui couper ses testicules. La victime a été évacuée le lendemain matin vers le Centre de santé situé à la 8ème transversale avant d'être transférée, dans un état très critique, à l'un des hôpitaux de la Mairie de Bujumbura.

- **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. Dans la nuit de dimanche 5 mars 2023 vers 22 heures, sur la colline de Sakinyinya de la commune de Muhanga, en province de Kayanza (nord du Burundi), Melchior Kamwenubusa (âgé de 70 ans) et son épouse Sabine Bukuru (âgée de 66 ans) ont été grièvement blessés à coups de machettes par leur fils Claude Nshimirimana (âgé de 32 ans) et membre de la Ligue des jeunes Imbonerakure affiliée au parti CNDD-FDD, en complicité avec un certain Norbert Ntunzwenimana. Selon des sources locales, l'auteur principal a pris le large aussitôt après la commission du double crime tandis que son complice a été arrêté sur la colline de Gitwenzi de la zone de Mivo, en commune et province de Ngozi, dans sa tentative de fuite. Les mêmes sources ont précisé que les deux victimes ont été évacuées à l'hôpital de Gahombo dans la même province de Kayanza où elles ont été admises pour des soins intensifs.

- **CONCLUSION.**

Le mois de mars 2023 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire.

- ✓

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

➤ **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suivre de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.